



PARTICULIERS

TARIFS DES OPERATIONS ET SERVICES

AU 15 JUIN 2015

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE



Les crédits renouvelables Facélia et Créodis sont des produits de :

NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 euros

Siège social : 5, rue Masseran 75007 PARIS

439 869 587 RCS PARIS.

Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS

sous le numéro 07 022 393.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis, Fructi-Budget, Prudi Dom Capital Epargne, Prudimieux et Dédicace sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE

Société anonyme au capital social de 8 433 250 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités, Fructi-Famille, Tisséa et l'assurance emprunteur sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

399 430 693 RCS PARIS

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE.

Entreprises régies par le Code des assurances.

Assur-BP Enfant, Assur-BP Horizon, Assur-BP Auto, Assur-BP Moto et Assur-BP Habitat sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

Société anonyme au capital social de 30 000 000 euros

Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 Niort

401 380 472 RCS NIORT.

Entreprise régie par le Code des assurances.

ASSUR-BP SANTÉ est un produit de :

BPCE Assurances

Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros

Siège Social : 88, avenue de France 75641 Paris

B 350 663 860 RCS Paris

Entreprise régie par le Code des assurances.

Sécuris Moyens de paiement, Volassur sont des produits de :

AIG Europe Limited

Société au capital de 197 118 478 livres sterling, enregistrée au registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 01486260

Siège social : The AIG Bulding, 58 Frenchurch Street,

London EC3M 4AB. Royaume-Uni

Succursale pour la France : Tour CB21-16 Place de l'Iris. 92400 Courbevoix

RCS NANTERRE 752 862 450

www.bpaca.banquepopulaire.fr

ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES



Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L312-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 628. Numéro d'identification intracommunautaire FR66755501590. Code APE 6419 Z - Ref BRO 0037 - juin 2015. Conception : Point Carré Communication 05 55 30 16 47 - Imprimerie DGR 05 55 38 39 39.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

	Pages		Tarifs en €
EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3	Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.	
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4		
Ouverture, transformation, clôture			
Relevés de compte			
Tenue de compte			
Services en agence			
BANQUE À DISTANCE	8		
Par Internet			
Par téléphone			
Par automate			
VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT	10		
Cartes			
Virements SEPA			
Prélèvements SEPA / TIP			
Chèques			
OFFRES GROUPEES DE SERVICES	14		
Affinéa, la convention de relation personnalisée			
Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)			
IRREGULARITES ET INCIDENTS	18		
Commission d'intervention			
Opérations particulières			
Incidents de paiement			
DECOUVERTS ET CREDITS	20		
Autorisation de découvert			
Crédits à la consommation			
Crédits immobiliers			
EPARGNE BANCAIRE ET PLACEMENTS FINANCIERS	22		
Epargne bancaire			
Placements financiers			
ASSURANCES ET PREVOYANCE	26		
OPERATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	28		
RESOUDRE UN LITIGE	30		
POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE	31		

La liste complète des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

Liste des services

• Abonnement à des services de banque à distance (Internet) Cyberplus ⁽¹⁾⁽²⁾		Gratuit
• Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS	par mois	1,00
permettant de recevoir jusqu'à 6 alertes par mois soit pour information 12,00 € par an		
– par alerte reçue hors abonnement		0,25
• Cotisation carte de paiement internationale (Visa Classic) à débit immédiat	par an	40,00
• Cotisation carte de paiement internationale (Visa Classic) à débit différé	par an	47,00
• Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron)	par an	31,00
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euros dans la zone Euro avec une carte de paiement internationale Visa Classic)		
– à partir du 5 ^{ème} retrait par mois	par retrait	0,90
• Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)		
– en agence		3,90
– par Internet		Gratuit
• Paiement d'un prélèvement SEPA		
– frais de mise en place d'un mandat de prélèvement		Gratuit
– frais par paiement d'un prélèvement		Gratuit
• Commission d'intervention		
– par opération, avec un plafond de 80,00 € par mois		8,00
• Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)	par an	26,00
• Frais de tenue de compte	par mois	2,50
soit pour information 30,00 € par an		

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur Internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur notre site Internet : www.bpaca.banquepopulaire.fr

• Aide au changement de domiciliations bancaires (offre Simplidom)

Gratuit

• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques

Gratuit

• Clôture de compte

- compte de dépôt
- comptes épargne (PEL, CEL)

Gratuit
Gratuit

• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)

Gratuit

• Transfert de compte vers un autre établissement

- compte épargne (PEL, CEL)
- compte titres ordinaire ou PEA

80,00
100,00

• Désolidarisation de compte joint

30,00

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Gratuit

• Les Services Bancaires de Base (dans le cadre du Droit au Compte) se composent des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- la réalisation des opérations de caisse,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise,
- deux chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant le même service.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident de paiement, les commissions d'intervention sont de 4,00 € par opération, plafonnées à 20,00 € par mois (5 opérations).

Relevés de compte

• Relevé de compte mensuel électronique

(cf. rubrique Banque à Distance page 8, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Internet Cyberplus)

Gratuit

• Relevés de compte papier

- relevé mensuel
- relevé mensuel en braille
- relevé par quinzaine
- relevé journalier

Gratuit
Gratuit
5,60
par trimestre
62,00
par trimestre

• Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire

Gratuit

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés.
(cf. rubrique Épargne et Placements Financiers page 25)

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

• Dates de valeur

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

PRINCIPALES OPERATIONS	DATES DE VALEUR
versement d'espèces au guichet	jour du versement
retrait d'espèces	jour du retrait
chèque remis à l'encaissement ①	jour + 1 jour ouvré ②
chèque émis	jour de présentation
virement reçu	jour de réception ③
virement émis	jour d'émission
paiement d'un prélèvement	jour de règlement
paiement par carte : débit immédiat	jour du débit
paiement par carte : débit différé	dernier jour ouvré du mois

Sont considérés comme jours ouvrés les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi sauf s'ils sont fériés.

① chèque compensable sur la France exclusivement

② jour = jour de remise avant 15h30.

Report au jour ouvré suivant si remise après 15h30

③ jour de réception = valeur appliquée par le correspondant

Tenue de compte

• Frais de tenue de compte par mois 2,50

Prélevés trimestriellement, soit 7,50 €

Non facturés aux clients détenteurs d'une convention de relation, de l'Offre Client Fragile (OCF) ou du Droit au Compte.

Réduction de 50% pour les clients âgés de moins de 26 ans.

• Délivrance d'un RIB ou IBAN Gratuit

• Enregistrement d'un changement d'adresse Gratuit

• Recherche d'adresse

Situation de NPAI* non régularisée à l'issue d'un délai de 90 jours 31,00

• Gestion de compte inactif par an 55,00

Ces frais sont prélevés si le compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs.

* NPAI : N'habite Pas à l'Adresse Indiquée

Services en agence

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

- **Retrait d'espèces en euros au guichet de votre agence (sans émission de chèque)** Gratuit
- **Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire** 15,50
- **Frais de recherche de documents**
(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-I du Code Monétaire et Financier)
 - copie de chèque débité en compte à l'unité 5,00
 - copie d'une remise de chèque + 1^{er} chèque remis 5,00
 - duplicata d'extrait de compte + par chèque complémentaire 1,00
 - duplicata d'extrait de compte par extrait 4,70
 - au-delà de 10 duplicatas sur devis
 - origine ou destinataire d'un virement ou d'un prélèvement 5,00
 - recherche facturette carte bancaire, en cas de contestation d'une opération par facturette 5,60
 - recherche complexe 15,00
- **Frais de location de coffre-fort**
Prix annuel défini en fonction du volume du coffre
 - voir conditions en agence sur devis
- **Transmission de patrimoine**
 - frais d'ouverture et de gestion d'un dossier de succession
 - avoirs non transférés 70,00
 - avoirs transférés 1%
 - dossier non réglé avec date d'ouverture > 2 ans minimum 210,00
 - maximum 550,00
 - dossier non réglé avec date d'ouverture > 2 ans par an 60,00

BANQUE A DISTANCE

Par Internet

• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, courriel)*

– Cyberplus ⁽¹⁾⁽²⁾

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

• Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne

- Réservé aux Clients abonnés Cyberplus
- premier lecteur PassCyberplus
- lecteur supplémentaire

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

• Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS ou par courriel par mois

- permettant de recevoir 6 alertes par mois soit pour information 12,00 € par an
- par alerte reçue hors abonnement

• Accès à l'image des chèques remis et téléchargement

- par consultation et par image

• Confirmation de l'exécution d'un virement émis

- par SMS ou par courriel par envoi

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) En consultation de compte uniquement pour la convention Budj.

* Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Gratuit

Gratuit
10,00

1,00

0,25

0,50

0,19

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de votre compte et les dernières opérations.

• Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, courriel)*

- par serveur vocal (Tonalité Plus) sans abonnement
- composez le **0 892 892 992** **Service 0,40€/min + prix appel**

• Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, courriel)* SMS+ ⁽¹⁾

- composez le 6 11 10 à partir de votre mobile par envoi 0,35

• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, courriel)*

(abonnement mensuel, 3 choix possibles)

Moviplus

- Moviplus quotidien 4,00
- Moviplus bi-hebdomadaire 3,00
- Moviplus hebdomadaire 1,50

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile le solde de votre compte selon une périodicité adaptée à vos besoins.

• Accéder à notre Centre de Relation Clients et joindre un Conseiller

- depuis la France : composez le 05 49 08 50 50 prix d'un appel local
- depuis l'étranger : composez le +33 (0)5 33 63 99 98 ⁽²⁾

Par Automate

• Service Bancaire National

Lors de vos déplacements, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de votre compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) Hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

* Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Gratuit

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

Cartes

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque paiement) ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement.

Les cartes Visa ou Mastercard permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite sont associées à de nombreux services.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Cartes de retrait*

– cotisation carte Point Argent et carte Point Argent Plus	23,00
– cotisation carte Malice	9,00

• Cartes à autorisation systématique

– cotisation carte Visa Electron	31,00
<i>Visa Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.</i>	
– cotisation carte Budj (réservée aux 12-17 ans)	26,00

• Cartes de paiement

– cotisation carte Visa Classic ou Eurocard Mastercard ⁽²⁾	
– à débit immédiat / à débit différé	40,00/47,00
– cotisation carte Football Eurocard Mastercard ⁽²⁾	
– à débit immédiat / à débit différé	44,00/50,00
– cotisation carte Visa Premier ⁽²⁾	
– à débit immédiat ou à débit différé	125,00
– cotisation carte Visa Platinum ⁽²⁾	
– à débit immédiat ou à débit différé	198,00
– cotisation carte Visa Infinite ⁽²⁾	
– à débit immédiat ou à débit différé	300,00
– e-Carte Bleue (paiement sécurisé sur Internet)	10,00
– avec Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite	Gratuit

• Cartes débit-crédit⁽²⁾

Une carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

Le crédit renouvelable FACELIA peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire FACELIA.

– cotisation carte Visa Classic FACELIA	
– à débit immédiat / à débit différé	40,00/47,00
– cotisation carte Visa Premier FACELIA	
– à débit immédiat ou à débit différé	125,00
– cotisation carte Visa Platinum FACELIA	
– à débit immédiat ou à débit différé	198,00

* plus commercialisées.

(1) Les commerçants affichant le logo Visa Electron.

(2) Réduction annuelle de 50% du tarif à partir de la 2^{ème} carte de même famille détenue sur le même compte.

Cotisations
cartes par an

• Carte de crédit

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable.

– cotisation carte Créodis (plus commercialisée)	par an	17,00
--	--------	-------

Services liés à la carte bancaire

• Service Cartego (pour chaque nouveau visuel et par an)

– visuel catalogue	8,00
– photo personnelle	10,00
– Multi Visuel «Groupe NRJ» et services associés	5,00

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

• Réédition du code confidentiel de la carte

– mode normal	9,10
– mode urgent	15,20

• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux

Gratuit

• Remplacement de carte suite à opposition pour vol

Gratuit

• Refabrication de carte défectueuse

Gratuit

• Refabrication de carte en mode normal

10,20

• Refabrication de carte en mode urgent

15,20

Information sur l'offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : consultez la rubrique Assurances et Prévoyance page 26.

• Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement carte

10,20

– pour Visa Premier, Visa Premier FACELIA, Visa Platinum, Visa Platinum FACELIA et Visa Infinite

Gratuit

Effectuer des retraits avec une carte bancaire

• Retrait d'espèces en euros à un DAB⁽¹⁾ Banque Populaire

Gratuit

• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en euros dans la zone EURO⁽²⁾

– à partir du 1 ^{er} retrait dans le mois avec Visa Electron et Point Argent	par retrait	0,90
---	-------------	------

– à partir du 5 ^{ème} retrait dans le mois avec Visa Classic, Visa Classic FACELIA, Eurocard Mastercard et Budj	par retrait	0,90
--	-------------	------

– avec Visa Premier, Visa Premier FACELIA, Visa Platinum, Visa Platinum FACELIA et Visa Infinite

Gratuit

• Frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique d'une autre banque en devises autres que l'Euro*

• Paiement par carte (la carte est émise par la banque) en devises autres que l'Euro*

*cf. rubrique Opérations bancaires à l'international pages 28 et 29.

(1) Distributeur Automatique de Billets.

(2) Voir détail zone EURO page 31.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

Virements SEPA ⁽¹⁾

Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE ⁽²⁾, cf. Opérations bancaires à l'international pages 28 et 29.

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
• Réception d'un virement – occasionnel ou permanent	Gratuit
• Frais par virement occasionnel – émis vers un compte BPACA – émis vers un compte d'un autre établissement – par Internet – au guichet de votre agence	Gratuit 3,90
• Frais par virement occasionnel incomplet – si BIC/IBAN absent ou incorrect	3,60
• Frais de mise en place d'un virement permanent – par Internet – au guichet de votre agence	Gratuit Gratuit
• Frais par virement permanent – par Internet – au guichet de votre agence	Gratuit 1,50
• Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement) – dans ou hors délais légaux de révocation	Gratuit
• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
• Récupération de fonds mal aiguillés ⁽³⁾ (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	3,60

(1) Virement en euros effectué dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA page 31).

(2) Voir détail zone EEE page 31.

(3) Hors frais éventuels de la banque du bénéficiaire.

Prélèvements SEPA/TIP*

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
• Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP)	Gratuit
• Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
• Paiement d'une demande de règlement SEPAmail	Gratuit
• Demande de remboursement d'un prélèvement SEPA sur contestation client	16,00
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	12,00

Chèques

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	5,00
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile (frais postaux inclus) – envoi simple : – 40 formules – 60 formules – envoi en recommandé simple : – 40 formules – 60 formules	1,10 1,95 5,40 6,35
• Frais de destruction de chéquier	5,00
• Frais d'envoi de chéquier en devises (25 formules)	1,10
• Frais d'émission d'un chèque de banque	10,00
• Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur (le client) – par chèque ou série de chèques par semestre	8,00

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA.

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

AFFINEA, la convention de relation personnalisée

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives

Une carte au choix	Débit immédiat	Débit différé
- Visa Electron	2,59 €/mois	-
- Visa Classic ou Eurocard Mastercard	3,33 €/mois	3,92 €/mois
- Visa Premier	10,42 €/mois	10,42 €/mois
- Visa Platinum	16,50 €/mois	16,50 €/mois
- Visa Infinite	25,00 €/mois	25,00 €/mois
- Visa Classic FACELIA ⁽¹⁾	3,33 €/mois	3,92 €/mois
- Visa Premier FACELIA ⁽¹⁾	10,42 €/mois	10,42 €/mois
- Visa Platinum FACELIA ⁽¹⁾	16,50 €/mois	16,50 €/mois

et l'assurance des moyens de paiement (Sécuriplus p26)
- Assurance perte ou vol des moyens de paiement 2,17 €/mois



Des produits et services de gestion quotidienne

- Moviplus (p9) 3 options possibles : si hebdomadaire	1,50 €/mois
- Crescendo (p22)	1,42 €/mois
- Fructi Facilités (p27)	1,27 €/mois
- Prudi Dom Capital Epargne (p27)	- option 1 1,67 €/mois - option 2 3,33 €/mois
- Abonnement alertes (p8)	1,00 €/mois



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

- 4 produits ou services	5% de remise
- 5 produits ou services	10% de remise
- 6 produits ou services	15% de remise

Les avantages complémentaires

- **Frais de tenue de compte** (p6) Gratuit
- **Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention**

35% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 25 ans inclus
40% de réduction supplémentaire pour les clients apprentis âgés de 16 à 25 ans inclus
20% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 25 à 28 ans inclus
5% de réduction supplémentaire pour la souscription de deux conventions au sein d'un couple
5% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention de relation professionnelle

(1) L'option FACELIA permet le choix, lors d'un paiement ou d'un retrait, entre la réalisation de l'opération au comptant ou à crédit. Opérations au comptant imputées sur le compte à vue. Opérations à crédit imputées sur le crédit renouvelable FACELIA. Le crédit renouvelable FACELIA peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire FACELIA.

Carte Budi

- convention réservée aux 12/17 ans par mois à partir de 1,50

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifiques de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiement.

- OCF par mois 3,00
soit pour information par an 36,00

Les produits et services inclus

- La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- Une carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron
- Le dépôt et retrait d'espèces dans votre agence
- 4 virements mensuels SEPA
- 4 virements mensuels permanents SEPA
- Des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus)
- Un système d'alertes sur le niveau de solde du compte (Moviplus hebdomadaire ou forfait d'alertes)
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) ou de Baséo (GPA) :

- Commission d'intervention	par opération 4,00
	plafond mensuel 20,00
- Frais de rejet de prélèvement, de virement, de TIP ou de télé-règlement pour défaut de provision	
- si montant de l'opération inférieur à 20 €	montant de l'opération plafonné à 6,00
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	6,00 ⁽¹⁾
	plafond mensuel 30,00

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

- BASEO (plus commercialisée) par mois 3,50
soit pour information par an 42,00

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Conventions plus commercialisées depuis le 31/12/2014, hors renouvellement			
Equipage Horizon 2 (16/28 ans)	Cotisation trimestrielle à partir de	11,00	
Equipage Prélude Electron	Cotisation mensuelle à partir de	6,15	
Equipage Prélude Classic		8,15	
Equipage Privilège Classic		10,15	
Equipage Privilège Premier		13,25	
Equipage Privilège Platinum		18,70	
Equipage Prestige Premier		17,25	
Equipage Prestige Platinum		22,70	
Equipage Prestige Infinite		31,80	
Equipage Horizon Electron (16/28 ans)		Cotisation trimestrielle à partir de	7,40
Equipage Horizon Classic débit immédiat (18/28 ans)			8,50
Equipage Classic débit différé	23,30		
Equipage Premier	40,85		
Equipage Platinum	57,25		
Equipage Infinite	80,20		

Conventions plus commercialisées à compter du 15/06/2015, hors renouvellement		
Junior (0/12 ans)	Cotisation mensuelle à partir de	Gratuit
Autonomie (12/16 ans)		Gratuit
Indépendance (16/18 ans)		1,50
Jeunes (18/25 ans)		2,49
Jeunes Plus (18/25 ans)		3,49
Jeunes Actifs (25/30 ans)		5,99
Jeunes Actifs Plus (25/30 ans)		6,99
Jeunes Actifs Duo (25/30 ans)		9,98
Jeunes Actifs Duo Plus (25/30 ans)		11,98
CCSO		7,50
CCSO Plus		13,10
CCSO Duo		13,00
CCSO Duo Plus		21,90
Pelletier Avenir (18/25 ans)		3,95
Pelletier Argent (26/30 ans)		4,85
Pelletier Argent Duo (26/30 ans)		7,68
Pelletier Or (26/30 ans)		10,15
Pelletier Or Duo (26/30 ans)		13,68
Pelletier Argent		8,95
Pelletier Argent Duo		10,93
Pelletier Or	13,80	
Pelletier Or Duo	17,75	

IRREGULARITES ET INCIDENTS

Commission d'intervention

– par opération, avec un plafond de 80,00 € par mois

Réduction de 50% pour les clients âgés de moins de 25 ans

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : "Com intervention")

Opérations particulières

• **Frais par avis à tiers détenteur, frais par opposition à tiers détenteur, frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire**

8,00

• **Frais par opposition administrative**

10% du montant de l'opposition avec maximum

125,00

• **Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé**

12,50

• **Frais de lettre de relance pour échéance de prêt impayée**

12,50

• **Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire**

25,00

• **Frais de capture de carte bancaire suite à utilisation abusive**

38,00

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

IRREGULARITES ET INCIDENTS

Incidents de paiement

Incidents liés aux chèques

• **Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision**

– inférieur ou égal à 50 € par chèque 22,00⁽¹⁾

– supérieur à 50 € par chèque 42,00⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : "Forfait chèque rejeté")

• **Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision**

15,00

• **Frais sur chèque payé en période d'interdiction bancaire**

33,00

• **Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques**

26,50

Incidents liés aux autres moyens de paiement

• **Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽²⁾**

– inférieur à 20 € montant de l'opération

– supérieur ou égal à 20 € 12,00⁽¹⁾

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : "Frais prélèvement impayé")

• **Frais de rejet d'un virement, d'un TIP ou d'un télé-règlement pour défaut de provision***

– inférieur à 20 € montant de l'opération

– supérieur ou égal à 20 € 12,00⁽¹⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : "Frais prélèvement impayé")

• **Frais de mise en attente d'un paiement⁽²⁾**

7,20

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(2) y compris échéance de prêt.

* Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

DECOUVERTS ET CREDITS

Autorisation de découvert*

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

- **Autorisation de découvert convenue et formalisée**
 - frais de mise en place ou de renouvellement
 - avec convention de relation **Gratuit**
 - sans convention de relation **par an 24,00**
 - intérêts débiteurs au taux de **Taux de Base Bancaire⁽¹⁾ +7,50%**

Par exemple : pour une utilisation de découvert de 300 € avec convention de relation pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 15,10 %, le TAEG⁽²⁾ ressort à 16,28 %.
- **Découvert non autorisé**
 - intérêts débiteurs au taux de **Taux de Base Bancaire⁽¹⁾ +11,50%**

Par exemple : pour une utilisation de découvert de 300 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 19,10 %, le TAEG⁽²⁾ ressort à 20,99 %.

Crédits à la consommation*

- **Prêt Personnel**
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt **1,00%**
 - minimum 75,00**
 - maximum 200,00**
- **Eco Prêt à taux Zéro**
 - (montant maximal de 30 000 € sur 15 ans, sans intérêts⁽³⁾)
 - frais de dossier **Gratuit**
- **Pour les étudiants âgés de moins de 28 ans**
 - avance de rentrée 1000 € maximum à taux zéro à rembourser dans un délai inférieur ou égal à 3 mois
 - caution locative : frais de dossier **30,00**
 - commission proportionnelle au montant annuel garanti **1,00%**
 - avance sur bourse allouée par le CROUS, prêt Permis à 1 € et prêts étudiants et apprentis **Consulter votre Conseiller**
- **Pour les Jeunes Actifs de moins de 28 ans**
 - avance 1^{er} salaire et prêt “ Je m'installe ” **Consulter votre Conseiller**
- **Crédit renouvelable**
 - Facélia (frais de dossier)* **Gratuit**

Le crédit renouvelable FACELIA peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire FACELIA.

(1) Taux de Base Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique : 7,60% en vigueur au 01/01/2012. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

(2) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'article R313-1 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

Le cas échéant, il est écarté pour respecter le plafond du taux d'usure en vigueur.

(3) Sous conditions. Consulter votre Conseiller.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédits immobiliers*

- **Prêt Épargne Logement et Prêt à Taux Zéro**
 - frais de dossier **Gratuit**
- **Autres types de prêts immobiliers**
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt **1,00%**
 - minimum 300,00**
 - maximum 1.000,00**
- **Assurances liées aux crédits** **Consulter votre Conseiller**

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit.

 - étude de délégation assurance emprunteur lors de l'offre de prêt et dans les 12 mois qui suivent la signature de l'offre de prêt **Gratuit**
- **Cautions Bancaires**
 - établissement d'un acte de caution :
 - simple **42,00**
 - complexe **122,00**
 - frais calculés sur l'utilisation **3,00%**
 - avec minimum par trimestre 20,00**
- **Garanties**
 - frais de formalités d'inscription de gage sur véhicule (frais d'enregistrement) **125,00**
 - nantissement de compte de titres financiers ou délégation de contrat d'assurance vie **hors débours, par contrat 75,00**
- **Autres garanties** **Consulter votre Conseiller**
- **Mainlevée de garantie**
 - mainlevée de garantie (hors frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles). **92,00**

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

L'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France ainsi que la notice AERAS sont disponibles gratuitement en agence.

* Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

DECOUVERTS ET CREDITS

• Avenants sur prêts immobiliers

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
– modification de taux : 1,50% du capital restant dû	minimum 500,00
– modification de durée, de périodicité, de garantie ou transfert de prêt sur autre bénéficiaire	forfait 310,00
– modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement	26,00

• Autres prestations

– frais de déblocage de prêt immobilier (à partir du 11 ^{ème} déblocage de fonds sur une même opération de financement)	par opération 30,00
– lettre d'information annuelle aux cautions (par cautionné)	10,00
– décompte sur prêt en cours	50,00
– désarchivage et copie d'éléments de dossier de prêt	25,00
– duplicata de tableau d'amortissement	20,00
– délivrance d'une attestation	
– Caisse d'Allocations Familiales	15,00
– autre attestation	30,00
– montage d'un plan d'apurement de découvert	70,00

EPARGNE BANCAIRE

Épargne bancaire

• Bénéficiaire d'une épargne disponible⁽¹⁾

	Taux de rémunération
– Livret A ⁽²⁾⁽⁵⁾	1,00%
– LDD : Livret Développement Durable ⁽²⁾⁽⁵⁾	1,00%
– LEP : Livret Epargne Populaire ⁽²⁾⁽⁵⁾	1,50%
– Codevair ⁽³⁾⁽⁴⁾	0,75%
– Compte Sur Livret ⁽³⁾⁽⁴⁾	0,60%

• Épargner en vue d'un projet immobilier⁽¹⁾

– PEL : Plan Epargne Logement ⁽²⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	2,00%
– CEL : Compte Epargne Logement ⁽²⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	0,75%

• Épargner pour vos enfants⁽¹⁾

– Livret Premier Pas (0-12 ans) ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	2,25%
– Livret Jeune (12-25 ans) ⁽²⁾	2,25%

• Crescendo

par an 17,00

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte de dépôt excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix.

(1) Taux en vigueur au 01/02/2015 susceptibles de modification à tout moment.

(2) Taux de rémunération annuel net fiscal.

(3) Taux de rémunération annuel brut fiscal.

(4) Soumis aux prélèvements sociaux.

(5) Taux de rémunération fixé par les pouvoirs publics.

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Placements financiers

• Ouverture d'un compte titre ordinaire ou d'un PEA

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Gratuit

• Frais de courtage Bourse

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, hors Internet).

• Ordre de Bourse Euronext au comptant

(Paris, Bruxelles et Amsterdam)

Par ordre exécuté	Internet Line Bourse	hors Internet
Actions françaises au porteur et obligations		
- commission proportionnelle : jusqu'à 40 000 €	0,55%	1,30%*
avec minimum	8,00	15,00
supérieur à 40 000 €	0,50%	1,30%
* pour les obligations (hors Internet) commission ramenée à 1%		
Actions françaises nominatives		
- commission proportionnelle	0,55%	1,50%
avec minimum	8,00	50,00

• Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

en sus des frais de courtage.

– frais proportionnels au montant brut négocié	par ordre	0,30%
– frais de prorogation	par prorogation	0,30%

• Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

Par ordre exécuté (action ou obligation)	Internet Line Bourse	hors Internet
Europe, Etats-Unis (Nasdaq et NYSE)		
- commission proportionnelle	0,45%	1,80%
avec minimum	55,00	95,00
Autres bourses étrangères		
- commission proportionnelle	1,05%	1,80%
avec minimum	75,00	95,00

• Autres opérations de Bourse

– paiement dividende action (réinvestissement), achat ou vente de droit, opération d'attribution d'action, augmentation de capital, introduction...	par opération	9,90
---	---------------	------

• Gestion de titre non coté

– première souscription	100,00
– souscription suivante ou remboursement sur la même valeur	50,00

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

• Souscription/Rachat d'OPCVM *

Hors droits d'entrée ou de sortie de l'OPCVM.

Une part des frais de souscription et de gestion peut être reversée au distributeur au titre de son activité de conseil et de placement.

- OPCVM Banque Populaire⁽¹⁾
- OPCVM hors Banque Populaire⁽¹⁾

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Gratuit
35,00

• Droits de garde

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par la Banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

- **Portefeuille Internet Line Bourse** (frais trimestriels) : les droits de garde sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre civil et sont perçus en début de trimestre suivant.
- **Portefeuille hors Internet** (frais annuels) : les droits de garde sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente et sont perçus en début d'année suivante.

Droits de garde par compte	Internet Line Bourse	hors Internet
	par trimestre	par an
Portefeuilles composés uniquement de valeurs du réseau Banque Populaire ⁽²⁾	6,25	25,00
Portefeuilles mixtes		
- valeurs du réseau Banque Populaire ⁽²⁾	Gratuit	Gratuit
- autres valeurs		
- commission fixe par ligne - titres cotés France - titres non cotés	1,25	5,50
- titres cotés hors France	25,00	120,00
- commission proportionnelle (par tranche du montant du portefeuille)		
jusqu'à 150 000 €	0,045%	0,25%
supérieur à 150 000 €	0,030%	0,20%
minimum droits de garde	7,50	30,00

* OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

(1) y compris OPCVM HSBC GLOBAL AM.

(2) y compris action HSBC et OPCVM HSBC GLOBAL AM.

• Epargne programmée

- Hisséo
(Compte d'Instruments Financiers, PEA et Assurance vie)

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Gratuit

• Reconstitution de portefeuille titres

- inférieur ou égal à 3 mois
- supérieur à 3 mois

60,00
120,00

• Gérer votre patrimoine financier

- bilan patrimonial
- édition d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)
- réédition d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)
- relevé ISF : édition ou réédition
- délivrance d'une attestation d'épargne

sur devis.
Gratuit
20,00
30,00
30,00

• Gestion Sous Mandat

Faites gérer votre épargne financière par un expert

Consulter votre Conseiller

ASSURANCES ET PREVOYANCE

Assurer vos moyens de paiement

- **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus** par an 26,00
Réduction de 50% sur la cotisation pour assurer le co-titulaire du compte.
Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou vol de votre téléphone portable⁽¹⁾.
– Sécuris Moyens de Paiement * par an 29,00
– Volassur * par an 29,00

Votre assurance personnelle

- **MAV** (Multirisque des Accidents de la Vie) Consulter votre Conseiller
Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à un million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels⁽¹⁾.
- **Autonomis** Consulter votre Conseiller
(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)
Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie⁽¹⁾.
- **Assur-BP Santé** Consulter votre Conseiller
- **Fructi-Santé ***
- **Plan Fructi-Obsèques** Consulter votre Conseiller
(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)
Contrat de prévoyance permettant d'aider à financer ses obsèques par le versement d'un capital en cas de décès, avec de nombreux services intégrés : respect des volontés, aide à l'organisation des obsèques⁽¹⁾...

Protéger vos enfants

- **Assur-BP Enfant / Assur-BP Horizon** Consulter votre Conseiller
Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...) ⁽¹⁾.

Assurer vos biens

- **Assur BP-Auto/Moto/Habitat** Consulter votre Conseiller

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Assurer l'avenir de vos proches

- **Fructi-Famille et Tisséa** Consulter votre Conseiller
Ces contrats de prévoyance permettent au souscripteur de faire bénéficier aux personnes qu'il a désignées en cas de Décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive, du versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession* et de prélèvements sociaux⁽¹⁾.
* dans les limites de la législation en vigueur.
- **Fructi-Facilités** Consulter votre Conseiller
Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès⁽¹⁾.
- **Prudimieux** Consulter votre Conseiller
Ce contrat d'assurance permet le versement d'un capital de 100 000 euros en cas de Décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive par accident de l'assuré⁽¹⁾.
- **Prudi Dom Capital Epargne** Consulter votre Conseiller
Ce contrat d'assurance a pour objet le versement d'un capital forfaitaire minimum ainsi qu'un capital égal au montant des prélèvements automatiques domiciliés sur le compte sur les 12 derniers mois et enfin, un capital égal au montant de l'épargne monétaire constituée, en cas de Décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive par accident de l'assuré⁽¹⁾.
- **Protection Proches ***
Versement d'un capital en cas de décès⁽¹⁾.
- **Sécuris Facilités ***
Versement d'un capital en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès⁽¹⁾.
- **Sécuris Budget ***
Versement en cas de décès accidentel de l'assuré, d'un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou deux ans⁽¹⁾.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Assurer votre épargne

- **Dédicace** Consulter votre Conseiller
En cas de décès par accident, Dédicace permet la transmission d'un capital aux bénéficiaires désignés qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire⁽¹⁾.

Assurer vos droits

- **Protection juridique** Consulter votre Conseiller
Des garanties complètes et efficaces pour défendre vos droits (assistance téléphonique, assistance de juristes et d'experts, prise en charge de frais et honoraires de justice)⁽¹⁾.

(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur disponibles en agence et valant notices d'information.

* Ces contrats ne sont plus commercialisés hors renouvellement.

OPERATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

Chèques de voyage et devises

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
• Encaissement de chèques de voyage*	
– en euros : commission proportionnelle au montant	1,00%
– autres devises	cours affichés en agence
– commission de bordereau, par devise	
– opération supérieure à 100 €	6,00
– opération inférieure ou égale à 100 €	9,00
• Achat et vente de billets de banque étrangers*	
	cours affichés en agence
– commission de bordereau, par devise	
– opération supérieure à 100 €	6,00
– opération inférieure ou égale à 100 €	9,00

Opérations par carte bancaire⁽¹⁾

• Paiement par carte bancaire en devises	
– commission proportionnelle au montant de la transaction	2,50%
• Retrait d'espèces à un distributeur en devises	
– commission fixe	3,20
plus commission proportionnelle au montant du retrait	2,50%
• Retrait d'espèces à un guichet bancaire en devises	
– commission fixe	5,80
plus commission proportionnelle au montant du retrait	2,50%

Rapatriements en provenance de l'étranger⁽²⁾

• Virement en euros en provenance d'un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE	14,00
• Chèque payable à l'étranger	
– en euros	
– inférieur à 50 €	forfait 3,00
– de 50 à 100 €	forfait 5,00
– supérieur à 100 €	
– commission proportionnelle au montant du chèque	0,10%
	avec minimum 14,00
	avec maximum 60,00
– en devises autres que l'Euro	
– ajouter la commission de change si encaissement du chèque sur compte en euros	
• Frais d'impayé de chèque international	30,00
plus frais réels de la banque étrangère et différentiel de change.	

* Le cours de change appliqué est calculé à partir du cours de référence de CPoR Devises au jour de la transaction.

Paiements à destination de l'étranger⁽²⁾

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
• Virement occasionnel émis en euros vers un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE	
– au guichet de votre agence	
– commission de transfert	0,10%
	minimum par transfert 18,00
	maximum par transfert 80,00
– par Internet avec Cyberplus	
– commission de transfert	0,08%
	minimum par transfert 14,00
	maximum par transfert 64,00
• Commissions additionnelles aux virements	
– supplément pour émission de chèque de banque	12,50
– envoi en urgence (virement SEPA uniquement)	12,00
– acquit swift (justificatif de paiement)	12,00
– édition d'avis d'opéré	2,50
– requalification de virement à l'émission ou récupération de fonds mal aiguillés* (IBAN ou BIC incomplet ou inexistant)	15,00
	* hors frais éventuels de la banque du bénéficiaire

Commission de change

– proportionnelle par tranche au montant de la transaction	
– inférieur ou égal à 80 000 €	0,05%
– supérieur à 80 000 €	0,025%
	minimum 15,00
	maximum 235,00
• Frais de tenue de compte en devises	par an 55,00

(1) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE.

(2) Les rapatriements en provenance de l'étranger et les paiements à destination de l'étranger en devises autres que l'Euro sont soumis à la commission de change.

RESOUDRE UN LITIGE

“Exprimer une réclamation”

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre Conseiller reste votre interlocuteur privilégié

Prenez contact avec votre Conseiller. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par téléphone, par courriel ou par courrier. Vous trouvez ses coordonnées sur votre extrait de compte.

2. Le Centre de Relation Clients à votre écoute

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous n'êtes pas satisfait de sa réponse ou de la solution apportée, vous avez la possibilité de vous adresser à notre Centre de Relations Clients pour que votre demande soit examinée :

- Par téléphone : appelez le **05 49 08 65 20** (appel non surtaxé, coût selon opérateur) accessible aux horaires d'ouverture suivants : 8h30 - 19h00 du lundi au vendredi / 8h30 - 13h00 le samedi
- Par courriel : écrivez à contact@bpaca.banquepopulaire.fr
- Par courrier : écrivez à

BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
Département Qualité Réclamations
10, quai des Queyries - 33072 Bordeaux Cedex

Que ce soit de l'agence, du Centre de Relation Clients ou du Département Qualité Réclamations, à défaut de réponse dans les 3 jours ouvrés, vous recevrez un courrier d'accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés.

Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui, sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser 2 mois à compter de la date de réception de votre réclamation.

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin si aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Centre de Relation Clients et du Département Qualité Réclamations, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez le saisir en écrivant à :

Monsieur le Médiateur de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
10, quai des Queyries - 33072 Bordeaux Cedex

Pour en savoir plus : consultez la charte de médiation de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique disponible sur notre site Internet www.bpaca.banquepopulaire.fr rubrique : Services/Exprimer une réclamation/ en savoir plus.

Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels que actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres. La saisie du Médiateur peut se faire soit par voie postale :

Monsieur le Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02

Soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org. La charte de Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE A TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir de notre Centre de Relation Clients

Depuis la France au **05 49 08 50 50** (prix d'un appel local)

Depuis l'étranger au **+33 (0)5 33 63 99 98** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

Par Internet avec Cyberplus : www.bpaca.banquepopulaire.fr

Par SMS avec SMS+ au **6 11 10** (0,35€ TTC/envoi)⁽¹⁾

Par téléphone avec Tonalité Plus (serveur vocal) depuis la France, composez le **0 892 892 992** **Service 0,40€/min + prix appel**

(1) Hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur.

Nos tarifs sont également disponibles en agence et consultables sur notre site Internet : www.bpaca.banquepopulaire.fr

Zone EEE : Espace Economique Européen composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone EURO constituée par : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.